RÈGLEMENT OFFICIEL

La Boucle des 3 Jumeaux – Édition 2027

ARTICLE 1: ORGANISATION

La course « La Boucle des 3 Jumeaux » est organisée par Clément Desprez, dans le cadre de l'événement sportif du club d'athlétisme de Langres, sous la responsabilité du LACSHM, Séverine Broise et Pascal Monier. La manifestation se déroulera le dimanche 25 avril 2027 à Saints-Geosmes (Haute-Marne - 52). Le présent règlement définit les modalités d'organisation, de participation et de déroulement des épreuves. L'épreuve est organisée conformément aux règles de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et aux dispositions relatives aux courses hors stade.

ARTICLE 2: ÉPREUVES PROPOSÉES

Six épreuves sont proposées (courses et marches nordiques) :

- **Course 1 :** 1 Mile (≈ 1,6 km)
- **Course 2 :** 5 000 m
- **Course 3 :** Course enfants - 800 m
- **Course 4 :** 10 000 m
- **Marche Nordique 1 :** Petite marche (4,6 km) - Marche plaisir non chronométrée
- **Marche Nordique 2 :** Grande marche (7,7 km) - Marche plaisir non chronométrée

Les départs et arrivées sont situés sur la place du village de Saints-Geosmes, à proximité immédiate de la mairie. Les parcours sont entièrement réalisés sur voies ouvertes à la circulation mais sécurisées par des signaleurs et dispositifs de protection adaptés. Les parcours sont susceptibles d'être modifiés à tout moment pour des raisons de sécurité ou d'organisation.

ARTICLE 3: PARCOURS, CHRONOMÉTRAGE ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les épreuves de course (1 Mile, 5 km, 10 km) sont chronométrées. La course enfants (800 m) ainsi que les deux épreuves de marche nordique sont des épreuves de découverte, de loisir et de participation, et ne font l'objet d'aucun chronométrage officiel ni de classement. Les parcours sont intégralement routiers et/ou aménagés.

Un dispositif de sécurité est mis en place sur l'ensemble du tracé :

- Signaleurs à chaque intersection ;
- Barriérage et/ou rubalise ;
- Vélo ouvreur et vélo ou coureur fermeur de course.

> **Consigne de sécurité spécifique :** L'usage des écouteurs, casques audio ou appareils similaires permettant d'écouter de la musique est **strictement interdit** pendant toutes les épreuves (courses et marches) sur l'ensemble des parcours pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 4: PARTICIPATION ET CATÉGORIES

Les catégories d'âge sont définies comme suit :

- **Course enfants (800 m) :** Né(e)s entre 2016 et 2020
- **1 Mile :** Benjamins et catégories supérieures (né(e)s en 2015 et avant)
- **5 km :** Minimes et catégories supérieures (né(e)s en 2013 et avant)
- **10 km :** Cadets et catégories supérieures (né(e)s en 2011 et avant)
- **Marches Nordiques (4,6 km et 7,7 km) :** Ouvertes à tous les âges (marche plaisir)

La participation est ouverte à toute personne disposant des capacités physiques nécessaires. Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale et un questionnaire de santé dûment complété. Les participants aux courses non licenciés à la FFA doivent obligatoirement présenter un Parcours Prévention Santé (PPS) valide.

ARTICLE 5: INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont individuelles et nominatives. Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au vendredi 23 avril 2027 à 10h00. Des inscriptions sur place seront possibles le jour de la course dans la limite des dossards disponibles ; un supplément tarifaire sera appliqué pour toute inscription effectuée sur place.

Les documents obligatoires sont :

- **Licenciés FFA :** Numéro de licence et club
- **Non licenciés majeurs :** PPS (pour les épreuves de course chronométrées)
- **Mineurs :** Autorisation parentale + questionnaire santé

ARTICLE 6: DROITS D'ENGAGEMENT ET HORAIRES

Épreuve	Distance	Tarif (en ligne)	Départ
1 Mile	≈ 1,6 km	5 €	09h30
Course 5 km	5 000 m	8 €	10h00
Marche Nordique (Petite)	4,6 km	3 €	10h05
Marche Nordique (Grande)	7,7 km	3 €	10h40
Course enfants	800 m	3 €	10h45
Course 10 km	10 000 m	13 €	11h00

Un supplément sera demandé pour toute inscription réalisée sur place. Un cadeau de bienvenue (cadeau d'entrée) sera remis exclusivement aux participants inscrits à la course de 10 km au moment du retrait du dossard (dans la limite des stocks disponibles).

ARTICLE 7: RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectue sur le site de départ de 08h30 jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque épreuve. Tout participant doit obligatoirement porter son dossard de façon visible sur le torse.

ARTICLE 8: RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements sont mis en place sur les parcours :

- **10 km :** km 2, km 6 et km 10
- **5 km :** km 4
- **1 Mile, Course enfants et Marches Nordiques :** Ravitaillement à l'arrivée uniquement

Un ravitaillement final sera également disponible pour tous les participants à l'arrivée.

ARTICLE 9: SÉCURITÉ ET ASSISTANCE

La sécurité est assurée par un dispositif comprenant la Protection Civile, des signaleurs et un encadrement de course. Un service de premiers secours est présent pendant toute la durée de l'événement. Chaque participant a l'obligation de porter assistance à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours.

ARTICLE 10: ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Les non-licenciés bénéficient d'une assurance individuelle accident souscrite par l'organisation. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident lié à une condition médicale non déclarée, de préparation insuffisante, ou de perte ou vol d'effets personnels. Chaque participant court/marche sous sa propre responsabilité.

ARTICLE 11: RÉCOMPENSES

- **Marches Nordiques :** Participation et plaisir (pas de podium de classement)
- **Course enfants (800 m) :** Coupe aux 3 premiers garçons et 3 premières filles
- **1 Mile :** Podium scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes)
- **5 km :** Podium scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes)
- **10 km :** Podium scratch (5 premiers hommes et 5 premières femmes)

Un podium officiel sera organisé pour chaque distance de course concernée.

ARTICLE 12: ANNULATION

En cas de force majeure (conditions météorologiques, décision administrative, sécurité ou autre événement indépendant de l'organisation), la manifestation pourra être annulée. En cas d'annulation, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

ARTICLE 13: DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT À L'IMAGE

Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Toute participation implique l'autorisation expresse de l'utilisation de l'image des participants sur tout support de communication lié à l'événement.

ARTICLE 14: ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves de La Boucle des 3 Jumeaux implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Fait pour l'édition 2027 à Saints-Geosmes

L'Organisateur :
Clément Desprez

Sous la responsabilité de :
LACSHM
Séverine Broise & Pascal Monier